

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 234 Vœu relatif à la certification ISO 14001 de la mairie du 20^{ème}.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'urgence climatique alerte et nécessite la mise en place d'actions concrètes dans le cadre de l'administration exemplaire – Rappelons que Paris accueillera en 2015 la conférence CAP 21 qui aura pour but de réunir toutes les parties prenantes afin de les impliquer au mieux sur le thème du réchauffement climatique ;

Considérant que les pics de pollution que Paris a connus en mars puis en septembre 2014 ne peuvent nous laisser inactifs. Le réchauffement climatique impacte fortement la santé publique. A cela s'ajoute la période de crise que nous traversons où l'investissement public a son rôle à jouer ;

Considérant que travailler sur la norme ISO 14001, c'est poursuivre les engagements de la Mairie sur l'application du Plan climat, d'une part, et c'est aussi s'orienter vers la transition écologique ;

Considérant que la norme ISO 14001 est une norme de certification environnementale internationale qui a pour but de diminuer l'impact environnemental des activités humaines ; diminuer la part des énergies fossiles dans nos consommations c'est agir en ce sens ;

Considérant que la mairie du 20^{ème} est un bâtiment unique en son genre actuellement en pleine phase de réhabilitation ;

Considérant que :

- en octobre 2007, la Ville de Paris a voté à l'unanimité son Plan Climat ;
- la mairie a réalisé son bilan MDE (Maîtrise de demande d'électricité) ;
- la mairie du 20^{ème} a notamment réalisé son Diagnostic de Performance Énergétique ;

Considérant que la mairie du 20^{ème} a réalisé des travaux pour l'économie d'énergie :

- 1 - en 2010, elle a remplacé les fenêtres au 3^{ème} étage par du double vitrage ;
- 2 - en 2011, elle a installé des robinets thermostatiques, elle a réalisé des travaux d'accessibilité en y incluant l'éclairage par détection de présence dans les espaces d'accueil, le hall, les circulations, les 8 blocs sanitaires, ainsi que la robinetterie de sanitaires par détection de présence ;
- 3 - en 2012, la mairie a remplacé les tabatières du 3^{ème} étage par du double vitrage ;
- 4 - en 2013, la mairie a aménagé le relais infos familles avec une isolation par intérieur des bureaux ; elle a notamment remplacé les fenêtres aux étages bas de l'aile Gambetta, à la salle des fêtes et dans les bureaux du 3^{ème} étage ;
- 5 - fin 2014, il est prévu le remplacement de fenêtres aux étages bas de l'aile Japon, dans les bureaux du 4^{ème} étage ;
- 6 - en 2015, il est prévu l'isolation des combles de la salle des fêtes et de la salle des mariages ;

Considérant que les résultats en termes de consommations et dépenses des ressources (gaz, eau, électricité) sur les 4 dernières années sont considérables :

- la mairie du 20^{ème} a diminué de plus de moitié sa consommation de gaz, passant de 667 554 kWh en 2010 à 307 079 kWh en 2014, générant de fait une dépense moindre ;
- la mairie du 20^{ème} a diminué sa consommation d'eau passant de 1 808 m³ en 2010 à 812 m³ en 2014 ;
- La mairie du 20^{ème} a diminué aussi sa consommation d'électricité passant de 259 850 kWh en 2010 à 130 220 kWh en 2014 ;

Sur la proposition de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- la mairie du 20^{ème} puisse entrer dans une démarche ISA 14001 en travaillant sur un nouveau système de management environnemental qui implique l'ensemble du personnel de la mairie. Pour cela une formation sera nécessaire. Les efforts fournis au cours des dernières années seront poursuivis et un accent particulier mis sur la part des consommables : papier, produits de ménage, cartouches d'encre. Une mairie exemplaire est aussi une mairie qui réduit ses déchets. Dans ce cadre, la mairie pourrait aussi envisager la généralisation de la dématérialisation,
- la mairie du 20^{ème} intègre des panneaux solaires (le photovoltaïque ardoise en façade pourrait être envisagé) afin d'entrer dans la transition énergétique en favorisant le mix énergétique ; ce serait l'aboutissement d'une réelle volonté d'exemplarité pour la mairie du 20^{ème} qui souhaite faire de son arrondissement un véritable laboratoire d'écologie urbaine.